

Note d'information

Réunion de la Commission Permanente

11 juillet 2011

Les aides du Département : plus de 4 M€

Présidée par Monsieur Henri EMMANUELLI, cette Commission Permanente a notamment examiné les décisions suivantes :

1°) Economie :

- Des aides au développement économique : industrialisation (293 900 €) pour la création de la zone artisanale de la gare à Villeneuve-de-Marsan et l'extension de la zone d'activités économiques intercommunale de Preuilhon à Hinx, innovation (16 200 €) à la SARL Ménard-Darriet-Cullerier à Labouheyre, aide aux scop pour la création de la SCOP Elias à Moliets-et-Mâa (15 000 €), subventions à caractère économique au Comité du Bassin d'emploi du Seignanx (18 000 €).

2°) Agriculture et forêt :

- Des aides en faveur de l'agriculture (314 130 €) pour inciter les agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement, développer des politiques de qualité et aménager notre territoire en préservant les exploitations familiales.
- Une aide de 40 000 € à la Fédération des industries du bois d'Aquitaine, dans le cadre de l'opération de traitement contre les scolytes des piles de vois en bord des routes.

3°) Equipements ruraux et protection de l'environnement :

- 908 100 € pour la réalisation d'équipements sportifs et de salles polyvalentes, le fonds d'équipement des communes, le développement et l'aménagement local : création d'un centre de loisirs intercommunal à Tartas, restructuration de l'accueil de loisirs, de l'espace jeunes et création d'un relais d'assistantes maternelles à Saint-Sever,
- 714 670 € en faveur des espaces naturels sensibles, les travaux de gestion et valorisation des cours d'eau et milieux humides, les travaux plan-plages, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le schéma cyclable départemental.

4°) Education, jeunesse, sports et culture :

- 232 650 € pour les collèges, l'enseignement supérieur, les actions éducatives et les projets Landes Imaginactions,
- 195 600 € pour des aides départementales à l'équipement culturel, l'organisation de manifestations culturelles et la protection du patrimoine culturel.

5°) Solidarité :

La garantie du département a été accordée pour des emprunts sollicités par la SA d'HLM des Landes / Habitat Landes Océanes pour la mise à disposition de 71 logements sociaux.